

**2025-004**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

DÉCISIONS

BUDGÉTAIRES

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

OBJET :Compte Administratif
2024**CONVOCAION C.M. :**
04/02/2025REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 04****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS** : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Emilie EVEILLECHIEN.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Charles REALES.

Sous la présidence de Monsieur Henri BASTIDE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif Communal 2024 de la comptabilité M57 Abrégé qui s'établit ainsi :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 2 075 390.81 € et les recettes à la somme de 2 191 289.77 €.

Il en résulte un excédent de l'exercice de 115 898.96 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à la somme de 1 468 861.88 € et les recettes à la somme de 1 470 133.60 €.

Il en résulte un excédent de l'exercice de 1 271.72 €.

Monsieur le maire sort de la salle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,
hors de la présence de Monsieur Jean-Louis RIO,
le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 de la comptabilité M57 Abrégé.
- PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Transmise au comptable public
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :**
04/02/2025

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

- ☉ 10 VOIX POUR
- ☉ 01 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

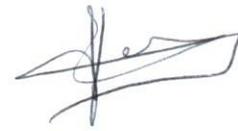
**CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :**
13/02/2025

Jean-Louis RIO

Charles REALES


Maire de BAGES





Secrétaire de séance

**PAR PUBLICATION
LE :**13/02/2025